

→ Comment évolue l'exercice de la citoyenneté ?

Notions

Citoyen : la citoyenneté à la française réclame du citoyen l'accomplissement de ses devoirs (respect des lois, participation aux dépenses collectives...) et lui garantit le plein exercice de ses droits (libertés, égalité devant la loi...).

Histoire/mémoire : à partir des années 1970, plusieurs groupes sociaux ont commencé à revendiquer la reconnaissance de leur histoire par la nation. Les commémorations et les lois mémorielles en sont la traduction.

Vocabulaire

Développement durable : développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Halde (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) : « autorité administrative indépendante » créée en 2004 et spécialisée dans la lutte contre les discriminations.

Laïcité : neutralité religieuse de l'État, qui respecte toutes les croyances de manière égale mais n'en reconnaît aucune. L'État n'intervient pas dans la religion du citoyen, pas plus que la religion n'intervient dans le fonctionnement de l'État.

Parité : représentation égale entre deux groupes, en l'occurrence les hommes et les femmes. Son introduction dans la loi vise à remédier au trop faible nombre de femmes parmi les élus politiques.

Universalisme républicain : valeurs qui doivent s'imposer à tous de la même manière. Aujourd'hui, les discriminations sont rejetées au nom de l'universalisme républicain.

Repères

La présence des femmes en politique

Mandat électoral	% de femmes parmi les élus	
	Avant la loi du 6 juin 2000	En 2005
Député européen	40,2	43,6
Sénateur	10,9	16,9
Député	10,9	12,3
Conseil régional	27,5	47,6
Conseil municipal	21,7	33
Maire	7,5	10,9

A Une citoyenneté en crise ?

› **L'abstention**. La montée des votes extrêmes et surtout l'abstention électorale sont lues comme les signes d'un rejet de la politique (**doc. 1**). L'antiparlementarisme existe depuis le XIX^e siècle, mais la crise de confiance envers la politique s'approfondit aujourd'hui par le doute qui pèse sur sa capacité d'agir (en matière d'emploi par exemple).

› **La vitalité démocratique**. L'engagement **citoyen** prend cependant d'autres formes que le vote : manifestation, mais aussi vie associative (700 000 associations en France), démocratie locale participative (conseils de quartiers par exemple). Des interrogations nouvelles comme le **développement durable** émergent.

B Le rôle des médias

› **Un nouveau paysage médiatique**. En 1958, l'État dispose d'un monopole en matière de radio-télévision. Les ondes sont libéralisées au début du premier septennat de François Mitterrand. Les chaînes de télévision et les stations de radio se multiplient. 97 % des ménages possèdent au moins un téléviseur en 2006 et Internet connaît une diffusion exponentielle.

› **Les médias ont-ils changé la République ?** La politique n'existe pas sans communication et la communication n'existe pas sans les médias. De Gaulle utilise largement la télévision dans son rapport direct aux Français. Depuis les élections de 1965, les sondages et la télévision se placent au cœur des campagnes électorales. Les politiques s'adaptent de plus en plus aux règles médiatiques : participation aux émissions de divertissements, blogs, réseaux sociaux, etc.

C Les questions posées à la citoyenneté

› **Citoyenneté et nationalité**. Sont citoyens français les personnes de nationalité française. Mais depuis le traité de Maastricht (1992), les ressortissants de l'Union européenne peuvent participer aux élections municipales et européennes. En revanche, les étrangers d'origine non communautaire ne peuvent pas participer aux élections politiques en France. Ils peuvent voter aux élections professionnelles et universitaires. La question du « vote des immigrés » aux élections locales est régulièrement posée.

› **Universalisme, égalité, particularismes**. L'évolution des droits, la montée d'exigences communautaires parfois en relation avec l'**histoire** et la **mémoire** du passé (esclavage, colonisation...) (**doc. 3**), l'affaiblissement des appareils de socialisation (famille, école, armée, syndicat, parti, services publics) posent des questions nouvelles en remettant en cause une certaine vision de l'**universalisme républicain** qui cherche à rassembler autour de principes et de valeurs communs. Les pouvoirs publics, reconnaissant de plus en plus la réalité des discriminations sexuelles (loi du 6 juin 2000 sur la **parité**) ou ethniques, mettent en place la **Halde** (2004). Le « multiculturalisme » représente un défi majeur des sociétés démocratiques. Le législateur a notamment rappelé le principe de la **laïcité** en interdisant le port de signes religieux ostensibles à l'école publique (loi du 15 mars 2004) (**doc. 3**).